



COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2023 **à MÉAUTIS**

Secrétaire de séance : Maryse LE GOFF

DÉLIBÉRATION

CS 2023/90 Domaines de compétences par thèmes - Sollicitation des EPCI pour le co-financement en 2023 du SAGE Douve-Taute, au prorata de la population présente sur le territoire du SAGE

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 16 octobre 2023 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN et du vice-présidence de Pascal MARIE.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 octobre 2023 (pour les membres avec voix délibérative) et le 10 octobre 2023 (pour les membres associés) conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY (*pouvoir de Florence MAZIER*), Sylvain LETOUZÉ (*pouvoir de Antoine JEAN*), Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Hervé MARIE, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Pierre GUEGAN*), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard TAPIN (Marchésieux)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Adrien ALLARD (Sous-Préfet de Bayeux), Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire) Julien **MINICONI** (Sous-Préfet de Coutances), Isabelle **RAUSS** (Conservatoire du Littoral),

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 29 membres + 6 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2023/90 Domaines de compétences par thèmes - Sollicitation des EPCI pour le co-financement en 2023 du SAGE Douve-Taute, au prorata de la population présente sur le territoire du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins Douve Taute est un outil de planification qui fixe le cadre de référence pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle de cette unité hydrographique. Composée de représentants des collectivités territoriales, des usagers, des associations environnementales et des services de l'État, une Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le SAGE.

Si la CLE est l'organe décisionnel du SAGE, elle n'a cependant pas de personnalité morale et juridique propre, ni de moyens de fonctionnement. Elle doit s'appuyer sur une structure porteuse.

Cette structure est désignée par la CLE, qui lui confie le secrétariat technique, l'animation, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre. Depuis 2004, c'est le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin qui assure ce rôle pour la CLE du SAGE Douve-Taute.

En 2023, la CLE a défini une feuille de route pour le SAGE comprenant :

- la poursuite de l'animation du SAGE (avis réglementaires, étude de la compatibilité avec le SDAGE...);
- la mise en place de commissions thématiques (zones humides, littoral et communication);
- la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour la campagne 2023-2027, sur les zones humides amont du SAGE.

En 2023, les dépenses d'ingénierie vont bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin propose de continuer à prendre en charge le volet animation du SAGE.

Une contribution financière est sollicitée, en 2023, auprès des 5 EPCI constituant le SAGE pour le reste à charge. Pour l'année 2023, la clé de répartition entre les 5 EPCI est proposée au regard de la population concernée par le SAGE, telle que validée en 2018.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents permettant d'appeler les fonds auprès des EPCI.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 octobre 2023

Benoît FIDELIN,

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Accuse de réception en préfecture
050-255002552-20231016-DELIB_CS2023_90-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023
PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Poiré-sur-Douve - CP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr